

# Les communautés juives de l'Union européenne

La population juive d'Europe a diminué au cours des dernières décennies, et de plus en plus d'actes antisémites et de violences à l'encontre de personnes juives ont eu lieu dans l'Union ces dernières années. Pour défendre ses valeurs, notamment le respect des minorités, l'Union européenne entreprend et finance des actions destinées à lutter contre l'antisémitisme.

## Diminution de la population juive

La population juive de l'Union européenne a [baissé](#) en passant d'environ 1,12 million en 2009 à 1,08 million en [2016](#), bien qu'il soit difficile de fournir des données précises, certains pays ne collectant pas les données ethniques. En France, où elle est la plus nombreuse de l'Union, la population juive a diminué, passant de 500 000 personnes en [2002](#) à 456 000 personnes en [2017](#). Cette tendance est due en premier lieu à l'émigration vers Israël, qui s'est intensifiée ces dernières années, en raison notamment des [actes de harcèlement](#), des discriminations et des crimes de haine à l'encontre des personnes juives.

## Intensification de la violence à l'égard des Juifs

Il y a plusieurs siècles, les Juifs étaient persécutés en tant que minorité religieuse alors qu'au siècle passé, la croyance selon laquelle ils représentaient une menace pour l'État a été l'un des éléments déclencheurs de l'Holocauste. Aujourd'hui, les Juifs sont pris pour cible principalement en raison des événements au Proche-Orient, même si certains sentiments antisémites sont également liés à l'Holocauste. Selon un [rapport](#) publié en 2015 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, les actes antisémites sont principalement commis par des néonazis, des sympathisants d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, des fondamentalistes musulmans et des jeunes. Le rapport indique que le comportement antisémite se caractérise avant tout par le déni et la banalisation de l'Holocauste, la glorification du passé nazi, un antisémitisme résultant des lois sur la restitution des biens et un sentiment de haine causé par les politiques israéliennes. Il prend la forme de violences verbales et physiques, de menaces, d'insultes envers les Juifs qui se rendent à la synagogue, de harcèlement à l'encontre des rabbins, d'attaques répétées à l'encontre des Juifs qui portent des symboles de leur religion, de discours haineux, de cas de harcèlement à caractère antisémite dans les écoles et de dommages sur des biens matériels, notamment des incendies.

Le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a encouragé les [Juifs de France](#) à venir en Israël après la tuerie perpétrée dans un supermarché casher à Paris en janvier 2015, trois ans après l'attaque meurtrière contre une école juive à Toulouse. De nombreuses personnes ont pris son conseil en considération, même si certaines d'entre elles sont finalement revenues. Dans le cadre d'une [enquête de 2018](#) sur l'antisémitisme menée dans douze États membres de l'Union européenne, 28 % des personnes interrogées ont indiqué avoir subi une forme de harcèlement à caractère antisémite au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les chiffres pourraient être en deçà de la réalité puisque, parmi les personnes interrogées ayant été victimes de crime de haine antisémite, huit sur dix (79 %) [ne le signalent pas](#).

## Dispositions juridiques permettant de lutter contre la discrimination et la xénophobie au niveau de l'Union

Selon l'article 2 du [traité sur l'Union européenne](#), l'Union est fondée sur les valeurs communes de respect de la dignité humaine, de liberté, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. La [charte des droits fondamentaux](#) de l'Union européenne dispose, dans son article premier, que la dignité humaine est inviolable et qu'elle doit être respectée et protégée. Son [article 21](#) interdit quant à lui toute discrimination fondée sur des raisons ethniques ou religieuses dans l'Union.

Une [décision-cadre](#) du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal adoptée en 2008 invite les États membres à s'assurer que toute incitation publique à la violence ou à la haine fondée sur la race, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique soit punissable. Dans ses [conclusions de décembre 2013](#) sur la lutte contre les crimes de haine dans l'Union, le Conseil a demandé aux États membres de transposer intégralement cette décision-cadre dans leur législation nationale et de la mettre en œuvre. Dans un [rapport](#) élaboré en 2014 au sujet de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a mis en évidence des lacunes et s'est engagée à dialoguer avec les États membres en vue de sa transposition complète et correcte. En décembre 2018, le Conseil a adopté une [déclaration](#) sur la lutte contre l'antisémitisme et la mise en place d'une approche commune en matière de sécurité afin de mieux protéger les communautés et institutions juives en Europe. Conformément à la [directive sur les services de médias audiovisuels](#), les États membres veillent à ce que les services de médias audiovisuels des fournisseurs relevant de leur compétence ne contiennent aucune incitation à la haine fondée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité. De la même manière, la [directive sur le commerce électronique](#) prévoit la possibilité, pour les États membres, de prendre des mesures dérogeant à la libre prestation des services de

*La présente note « en bref » constitue une version mise à jour de celle de janvier 2018.*

la société de l'information pour lutter contre l'incitation à la haine pour des raisons liées à la race, au sexe, à la religion ou à la nationalité. La discrimination fondée sur la religion est interdite dans le domaine de l'emploi en vertu de la [directive sur l'égalité en matière d'emploi](#). Un cadre juridique global qui couvre la question de la discrimination fondée sur la religion et les convictions au-delà de l'emploi ([directive sur l'égalité de traitement](#)) a été proposé par la Commission en 2008; il est toujours en cours d'examen au sein du Conseil de l'Union européenne.

### Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

La FRA (dont le siège est à Vienne) réalise un travail de suivi et de recherche sur la discrimination et l'[antisémitisme](#), et propose des solutions en s'appuyant sur des données concrètes. En 2018, la FRA a réalisé une [deuxième enquête](#) sur la discrimination et les crimes de haine (la première enquête à ce sujet datant de [2013](#)), et a recueilli des [données sur la perception des discriminations](#) à l'encontre des Juifs dans treize États membres. L'enquête indique que les données officielles sont insuffisantes en raison d'un enregistrement inadéquat des incidents. Elle confirme que l'antisémitisme reste une réalité préoccupante dans l'Union européenne, où 28 % des Juifs ont été victimes de harcèlement au moins une fois au cours de l'année écoulée, où 70 % estiment que les efforts déployés pour lutter contre l'antisémitisme sont inefficaces et où 38 % ne se sentent pas en sécurité. Pour cette raison, 34 % évitent de se rendre à des manifestations juives et sur des sites juifs, et envisagent d'émigrer. Pour 89 %, internet et les réseaux sociaux posent particulièrement problème à cet égard.

### Contribution de l'Union à la lutte contre l'antisémitisme

Grâce à différents instruments de financement et programmes, l'Union contribue à la lutte contre l'antisémitisme et s'attaque aux problèmes du fondamentalisme religieux et de la [radicalisation](#). En décembre 2015, la Commission européenne a nommé un [coordinateur chargé de la lutte contre l'antisémitisme](#).

### Code de conduite relatif aux discours haineux sur internet

En mai 2016, la Commission et quatre grandes sociétés informatiques (Facebook, Microsoft, Twitter et YouTube) ont annoncé la mise en place d'un [code de conduite](#) concernant les discours haineux sur internet qui vise à protéger la liberté d'expression tout en faisant obstacle aux discours de haine et à la propagande terroriste. Une [évaluation](#) réalisée en juin 2017 montre d'importants progrès. Dailymotion, Instagram, Google+ et Snapchat ont souscrit au code de conduite en [2018](#).

### Enseignement de l'Holocauste et antisémitisme

En 2006, la FRA a mené un projet sur [l'enseignement de l'Holocauste et des droits de l'homme](#), qui a conduit en 2006 à la publication d'un [manuel](#) intitulé *Excursion vers le passé – leçons pour l'avenir*, destiné aux enseignants et aux agents des musées se rapportant à l'Holocauste et qui montre la corrélation entre l'Holocauste et les droits de l'homme. En novembre 2018, le [Conseil de l'Union européenne](#) a examiné le rôle majeur de l'enseignement dans la lutte contre l'antisémitisme.

### «L'Europe pour les citoyens» contre les stéréotypes

Le programme européen sur l'Union européenne et son histoire [L'Europe pour les citoyens](#) a soutenu des projets du [CEJI – Une contribution juive pour une Europe inclusive](#), une organisation juive qui promeut une Europe ouverte à la diversité et tournée vers l'intégration. En 2016, la Commission lui a accordé une [bourse de recherche](#) étalée sur deux ans pour le projet [«Facing Facts! Make hate crime visible»](#) consacré à la notification des [crimes de haine](#) et des discours haineux ainsi qu'à la formation sur ces questions. Le projet [«Engaging Jewish communities»](#) porte sur le suivi des crimes haineux contre les minorités juives, roms et homosexuelles.

### Le Parlement européen

En septembre 2015, le Parlement a adopté une [résolution](#) sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne, dans laquelle il exprimait son inquiétude face à la recrudescence de l'antisémitisme et à la banalisation du négationnisme, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de Juifs prévoyant de quitter l'Europe. Il invitait les États membres et la Commission à adopter des mesures visant à combattre toutes les formes de racisme, y compris l'antisémitisme. Deux mois plus tard, dans sa [résolution](#) sur la prévention de la radicalisation, il a estimé que la lutte contre la discrimination, en particulier contre l'islamophobie et l'antisémitisme, est complémentaire de la prévention de l'extrémisme terroriste. Une [résolution](#) de juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme invite les États membres à combattre les discours de haine antisémites dans les médias sociaux, à fournir une formation appropriée aux autorités répressives, à promouvoir l'enseignement de l'Holocauste à l'école et à recueillir des données fiables et comparables sur les crimes motivés par la haine. Afin de faciliter l'application de la législation dans les États membres, le Parlement invite ces derniers ainsi que l'Union à adopter la [définition opérationnelle de l'antisémitisme](#) utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. En février 2016, une [table ronde](#) sur les résultats du premier colloque annuel de la Commission sur les droits fondamentaux, l'antisémitisme et l'islamophobie était organisée par l'[intergroupe «Antiracisme et diversité»](#) du Parlement européen et un [groupe de travail](#) transpartisan du Parlement européen [sur l'antisémitisme \(EP-WGAS\)](#). Ce dernier a consacré une [table ronde, en novembre 2017](#), à la mise en œuvre de la résolution de juin 2017 sur la lutte contre l'antisémitisme.

